

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Présents..... 10

Votants..... 15

Procurations..... 5

Date de la convocation : 30/01/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 3 février à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire****PRESENTS** : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DRIGOUT Jean-Luc, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude,**PROCURATIONS** : Monsieur ASSIÉ Allan a donné procuration à Madame VIALA Régine, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Monsieur DAUMAS Jean-Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur QUATREFAGES Damien a donné procuration à Monsieur DRIGOUT Jean-Luc, Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur VERGUES Michel.**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**SECRETAIRE AUXILIAIRE DE SEANCE** : Madame GUTRAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées**SEANCE N° 2****DELIBERATION N° 18****DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION COMMUNALE****« ANIMATION CULTURE ACTIVITES ASSOCIATIONS TOURISME EVENEMENTIEL ECOLOGIE »**

Vu les élections municipales du 8 janvier 2023,

Considérant qu'il est convient de désigner plusieurs membres au sein de la commission communale « Animation Culture Activités Associations Tourisme Evènementiel Ecologie » ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

Décide à 15 voix pour

- **DE DESIGNER** comme représentant de la commission Animation/Culture/Activités/Associations/ Tourisme/ Evènementiel / Écologie :
 - o Daniel VIALA Lot le pas du Cayla 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
- **DE NOMMER** comme membres de la commission Animation/Culture/Activités/Associations/ Tourisme/ Evènementiel / Écologie :
 - o Claude VIDAL 1 route de Trèves 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
 - o Rolande COBO 12 rue de derrière la muraille 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
 - o Françoise DELEU route de Trèves – Bellevue 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
 - o Allan ASSIÉ 13 rue de la coutellerie 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
 - o Didier VIDAL Le viala 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
 - o Anne-Marie JUANABERRIA Les Crozes-Hauts 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
 - o Jean-Luc DRIGOUT 52 grand rue 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
 - o Nadine VIDAL Chemin des carbounials 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés

Le maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 012 211202312-20230703-20230302-181 DE Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal au 221, rue de la République, 31000 Toulouse ou accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

Reçu le 09/02/2023